



# MAIA

Corda 14 décembre  
2009

# Objectifs des MAIA (1):

**Objectif N° 1: Améliorer le parcours des personnes et leur orientation entre les partenaires.**

*L'enjeu : « mettre fin au désarroi des familles qui ne savent à qui s'adresser et qui sont perdues dans de nombreux dispositifs mal articulés et cloisonnés. »*

## **Comment ?**

*En favorisant la coopération entre acteurs sanitaires et médico-sociaux (fiches de liaisons, partage d'information...)*

# Ce que vise le plan sur le « guichet unique » MAIA :

- La réponse ne dépend pas de l'endroit où on s'adresse mais du besoin exprimé
- La personne n'a pas à savoir « comment ça marche » ou « à qui faut-il s'adresser » pour ceci ou cela
- Quel que soit le partenaire MAIA sollicité, il apportera une réponse tenant compte de l'ensemble des ressources locales
- La personne voit l'accès au service dont elle a besoin facilité
- La réponse se doit d'être équitable et multidimensionnelle

# Objectifs des MAIA (2):

**Objectif N° 2: Accompagner les malades d'Alzheimer en situations complexes - et leur aidants - pour favoriser le maintien à domicile.**

*L'enjeu: avoir un interlocuteur disponible pour l'accompagnement des familles et repérable par les professionnels.*

## **Comment?**

*En recrutant des coordonateurs « gestionnaires de cas » au service d'un accompagnement renforcé des malades et des aidants.*

# Périmètre retenu:

## 6 TERRITOIRES :

Nord-Isère: Haut-Rhône Dauphinois et Portes des Alpes

Territoire de l'Agglomération Grenobloise

Territoires de montagne: Trièves, Oisans, Matheysine

*( = 205 518 personnes de + de 60 ans, environ 60% de la population Iséroise )*

# Dispositif opérationnel:

- 1) Une **ligne téléphonique** départementale et des **permanences d'accueil** approfondi à la MDA

*A partir du mois de février 2010. Tout public.*

- 2) **7 ETP de gestionnaires de cas sur les 6 territoires**

*4 ETP pour l'agglomération, 1 ETP territoires de montagne, 2 ETP Nord-Isère.*

**L'ACCES AUX GESTIONNAIRES DE CAS NE SE FAIT PAS « EN DIRECT » PAR LES USAGERS.**

*Ce sont les professionnels qui décideront si la situation nécessite l'accompagnement renforcé par les gestionnaires de cas.*

# Objectif de la CNSA: création d'un label MAIA:

L'évaluation des 17 sites vise la définition des critères du futur Label MAIA:

Ce LABEL **COLLECTIF** prendra en compte les **AXES** suivants:

- La Concertation
- Le Guichet Unique (*= capacité à répondre de la même manière quel que soit le lieu où s'adresse les personnes*)
- Les Missions du gestionnaire de cas
- Les Outils du gestionnaire de cas (*outil d'évaluation multidimensionnel, plan de services*)

# La co-responsabilisation du sanitaire et du médico-social

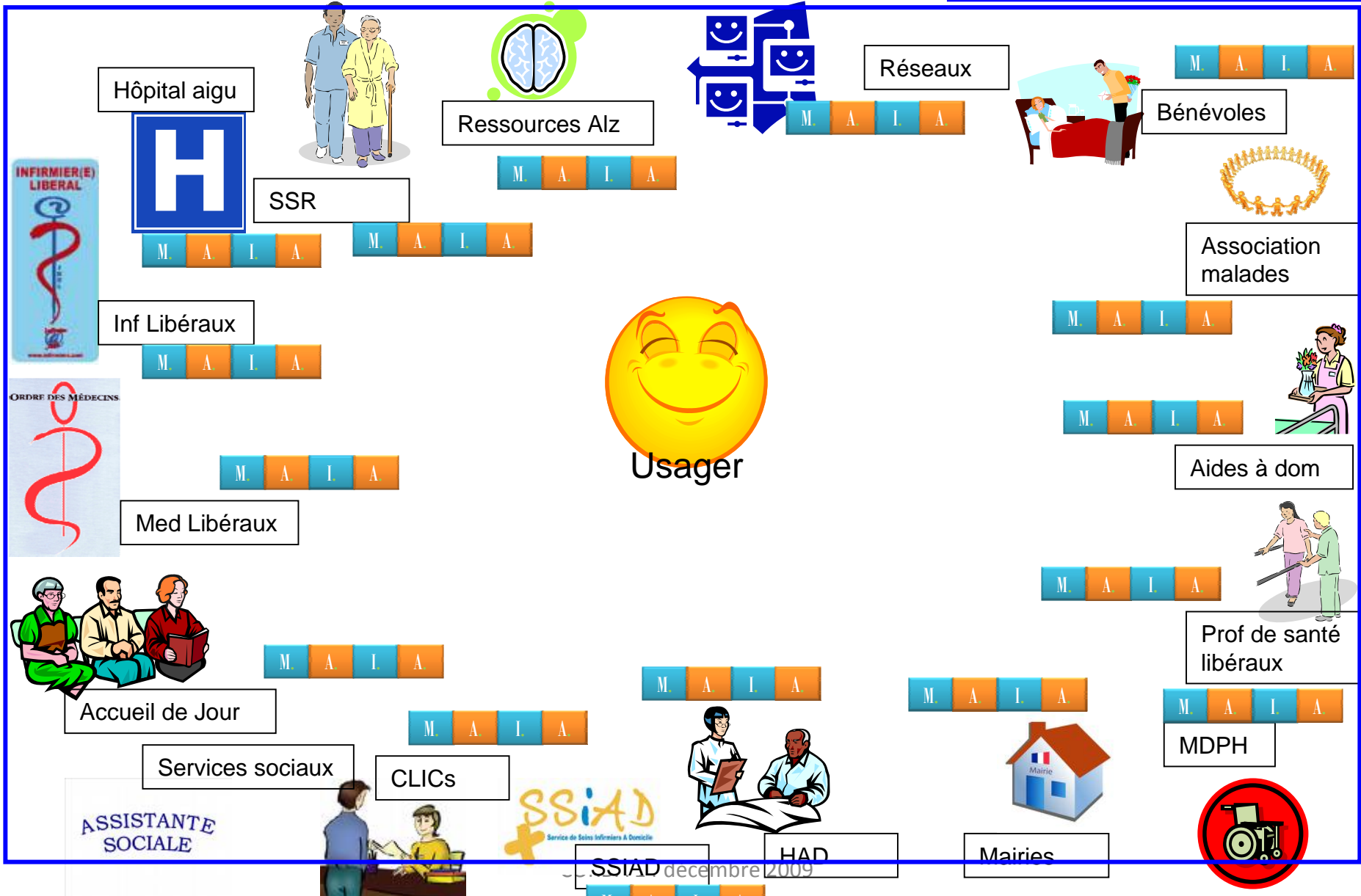
Le label MAIA nécessite la co-responsabilisation :

- vis à vis d'une réorganisation des services aux niveaux stratégiques et politiques
- vis à vis d'une réorganisation des services au niveau des directeurs de services et autres acteurs tactiques

L'expérimentation MAIA = « sous ensemble » des **INTER FILIERES GERIATRIQUES** inscrites au volet vieillissement du SROS Rhône-Alpes et de l'intégration des services en charge des futures **ARS**

# Ce que vise le plan Alzheimer:

# UN GUICHET UNIQUE LABELISE MAIA





**MERCI DE VOTRE ATTENTION**